



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2026 de l'association CréActives

Présentation par Claire Vigneron.

Date : 28 janvier 2026 à 18h30

Lieu : Ibis du Vélodrome, 2 Place de la Paix Céleste – 78 180 Montigny-le-Bretonneux.

Suite à la convocation des adhérentes par email, les adhérentes de l'association se sont réunies en assemblée générale ordinaire le 28 janvier 2026 à 18h30.

La Présidente déclare la séance ouverte. L'assemblée peut délibérer à la majorité des membres adhérentes présentes et représentées.

Ordre du jour :

- 1) Rapport d'activité 2025
- 2) Rapport financier
- 3) Désignation des membres du bureau
- 4) Cotisation

La Présidente a présenté le rapport moral et la trésorière a présenté le rapport financier (voir détails en annexe) :

- Évènements habituels et exceptionnels organisés durant l'année
- Actions menées
- Projets envisagés

A l'issue du débat entre les membres, la présidente de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Résolution 1 : Rapport d'activité 2025

L'assemblée générale adopte la délibération à la majorité à l'unanimité.

Résolution 2 : Compte de l'exercice 2025

Délibération non adoptée en raison de l'inactivité de la trésorière en 2025 pour diverses raisons. Une AG extraordinaire sera organisée dès possibilité d'établir les comptes de résultat.

Résolution 3 : Budget 2026

L'assemblée générale adopte la délibération à la majorité à l'unanimité.



Résolution 4 : Élection des membres du bureau

- Fonction de Présidente :
 - Claire Vigneron
- Fonction de Trésorière :
 - Mireille Lessirard
- Fonction de Secrétaire :
 - Emmanuelle Putaux
- Fonction en charge de la commission d'accueil & du coworking
 - Sophie Mahtout-Reboul & Myriam Le Négaret
- Membres de la commission Événement :
 - Anne-Laure Baudrillart
 - Rachel Gaborit
- Membres de la commission Communication :
 - Claire Vigneron
 - Patricia Mosnier
 - Sabine Woiret

L'assemblée générale adopte la résolution à l'unanimité.

Résolution 5 : Montant de la cotisation

Le montant de la cotisation 2026 reste inchangée à 65 euros pour une année, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

L'assemblée générale adopte la résolution 5 l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La Présidente de séance

Claire Vigneron